

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS439

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 41

À l'alinéa 21, supprimer les mots :

« et conditions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.